

Commission : Discipline
Date : 6 avril 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	01 04 23	MOUTHIERS SC	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D1	01 04 23	CHAMPNIERS ES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D2	01 04 23	CHAMPNIERS ES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D2	01 04 23	NERSAC FC	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D2	01 04 23	G. CHAMPAGNE JS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D3	01 04 23	BEL AIR AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D3	01 04 23	MONTBRON USA	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€

D3	02 04 23	MOUTHIERS SC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	CONDEON REIGNAC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	CHASSENEUIL US	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	80€
D4	02 04 23	ST AMANT DE BOIXE US	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	80€
D4	02 04 23	LESSAC US	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	ST CLAUD SC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	ARS GIMEUX	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	ARS GIMEUX	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D4	02 04 23	ARS GIMEUX	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	07 04 23	À déterminer ultérieurement

U 17	18 03 23	BEL AIR JA	6 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	10 04 23	50€
U 15	25 03 23	BASSEAU SIREUIL ENT	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 23	37€
U 15	25 03 23	BASSEAU SIREUIL ENT	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	07 04 23	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON